

DECRET N° 93-465 DU 8 Octobre 1993
portant nomination de Monsieur MATONGO
AVELEY (Augustin) en qualité de Directeur
du Journal " MWETI ".

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte du
Statut Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 90-811 du 30 Novembre 1990 portant attribu-
tions et organisation du Ministère de l'Information ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités
allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 93-315 du 23 Juin 1993 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-318 du 24 Juin 1993 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

En Conseil de Cabinet,

D E C R E T E : :

Article Premier : Monsieur MATONGO AVELEY (Augustin) Journaliste
niveau III, est nommé Directeur du Journal " MWETI ".

Article 2 : Monsieur MATONGO AVELEY (Augustin) percevra les indemnités
prévues par les textes en vigueur.

.../...

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Monsieur MATONGO AVELEY (Augustin), sera enregistré, publié au Journal Officiel. ~~et communiqué partout où besoin sera.~~

Fait à Brazzaville, le 8 Octobre 1993



Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances et du Budget,

Le Ministre de la Communi-
cation, des Postes et Télé-
communications, Porte- Parole
du Gouvernement,



Albertine LIPQU-MASSALA.-



Ngilla MOUNGOUNGA-NKOMBO.-